

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

ID : 033-213305097-20230117-012023-DE

**OBJET : Demande de DETR 2023 –  
Installation de chauffage réversible dans  
l'ensemble du groupe scolaire**

Département de la Gironde  
Arrondissement de LIBOURNE

SLOW

RÉUNION 17 Janvier 2023

N°01-2023



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 15  
**Nombre de Conseillers présents** : 12  
**Nombre de Conseillers absents excusés** : 2  
**Nombre de Conseillers absents non excusés** : 1  
**Date de convocation du Conseil Municipal**  
10 Janvier 2023

Le dix-sept janvier deux mil vingt-trois à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

Acte certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le  
Et de la publication ou notification le

**VOTES** : Pour : 14- Contre : 0 -Abstention : 0 – Procurations :2

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
<b>Maire</b> : Mme Chantal GANTCH	X			
<b>Adjoints</b> : M. Philippe DUFOUR		X		
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
<b>Conseiller délégué</b> : Thibaut FUGIER	X			
<b>Conseillers</b> : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Chantal CASTELAIN		X		A. CELLIER
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		C. GANTCH
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Madame Béatrice DE JESSE LEVAS a été élue secrétaire de Séance

Madame Chantal CASTELAIN a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER

Monsieur Bertrand LACCOURS a donné procuration à Madame Chantal GANTCH

Pour voter en leur lieu et place.

## Demande de DETR 2023 : INSTALLATION DE CHAUFFAGE REVERSIBLE DANS L'ENSEMBLE DU GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réduire les coûts énergétiques et les impacts environnementaux qui concernent l'ensemble du groupe scolaire.

Des consommations énergétiques de plus en plus importantes sont dues au chauffage électrique (convecteurs anciens) et à la chaudière au gaz ancienne génération.

Afin de réduire les charges de fonctionnement en termes de chauffage et vu le coût de ce projet proposé par l'EURL ACTION CLIMATIQUE 100 % FROID de l'ordre de 21 588,41 € H.T. et qui correspond le mieux aux critères demandés,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présentes,

**Art. 1<sup>er</sup>** : **DECIDE** de réaliser l'opération suivante :

**Réduction des charges de fonctionnement en installant des chauffages réversibles dans l'ensemble du groupe scolaire « Rosa Bonheur »**

**Art.2** : **SOLLICITE** le versement d'une dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 35 % des travaux H.T.

**Art. 3** : **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant H.T	Taux de subvention DETR	Montant DETR	Montant autofinancement
21 588,41 €	35 %	7 555,94 €	14 032,47 €

La dépense résultant de cette décision sera imputée au chapitre 21 de l'opération n°113 du budget communal.  
La recette de la D.E.T.R. sera imputée à l'article 1321 de cette opération.

**Art.4** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
- M. Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que  
dessus. Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire  
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :